LURE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19H00
FIN DE LA SÉANCE : 22H20

L'an deux mil vingt-six, le lundi 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 22 septembre 2026, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 29

Étaient présents : M. Stéphane FRECHARD, Maire, Mme Agnès GALMICHE, M. Nicolas VALQUEVIS, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Pierrette DEMESY, M. Christophe CHARBON, Mme Christelle HUMBERT, M. Jordan BARREY, Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI, M. Philippe COLNOT, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, M. Laurent MONNAIN, Mme Nathalie WATBLED, Mme Anaïs FERRY, Mme Virginie DUBAN, M. Brice HUG, M. Thibaud GRENARD, M. Adrien ANTOINE, Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, Mme Nadège GASPARD, M. Guy VENNE, M. Jean-Christophe HIGELIN

Étaient absents représentés : M. Joël HACQUARD représenté par M. Hamid ZOUGGARI, Mme Marie-Claire THOMAS représentée par M. Stéphane FRECHARD, M. Frédéric CASABELLA représenté par Mme Nathalie FRITSCH

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Madame Nathalie WATBLED,** pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour :

A.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 – Élections Sénatoriales
A.2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026
A.3. Compte-Rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
A.4. Accueil d'un apprenti en CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB) dans le cadre d'une mise à disposition par PSL
A.5. Personnel : Tableau des effectifs – Mise à jour

1- **COMMISSION JUMELAGE – FINANCES – SPORT – COMMUNICATION – COMMERCE – MANIFESTATIONS – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)**
1.1. Budget Général – Décision Modificative n° 1 – Exercice budgétaire 2026
1.2. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – TVLH - Institution
1.3. Taxe sur la Publicité Extérieure
1.4. Subventions aux associations – Exercice 2026/2027 – OPEB – Stérilisation des chats
1.5. Subventions aux associations – Exercice 2026 – Amicale des Sapeurs-Pompiers de LURE - Exceptionnelle
1.6. Réalisation du Pôle Équestre – Bilan financier de l'opération
1.7. Taxe annuelle sur les friches commerciales - Institution

2- **COMMISSION CULTURE – SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – PATRIMOINE – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)**
2.1. Désignation d'un Élu Rural Relais de l'Égalité - ERRE
2.2. Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du CA du CCAS – Élection du Conseil Municipal
2.3. Contrat ville – Plan d'actions 2026

2.4. Antenne RASED de LURE – Participation financière liée aux frais de fonctionnement pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de LURE – Année 2025/2026

3- COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)

3.1. Budget Bois et Forêt – Bail de chasse

3.2. Forêt communale - État d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027

3.3. Budget Bois et Forêt – Forêt communale – Programme des travaux à effectuer – Année 2027

3.4. Conventions TOTEM France – Infrastructures de télécommunication

3.5. Déclassement de voirie – Rue du Haut de la Faye – Environ 5 m²

3.6. Sentier Le Semé : Proposition d'intégration ou de modification d'un itinéraire dédié à la pratique de la randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

QUESTIONS DIVERSES

4.1. Motion de la majorité municipale relative à l'annonce du gel du point d'indice des agents publics en 2027

Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. **Madame Nathalie WATBLED** est désignée secrétaire de séance.

A.1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 – Élections sénatoriales

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026 concernant la **désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants – Élections sénatoriales.**

A.2. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

A.3. Compte rendu de délégation au maire en vertu des articles l.2122-22 et l.2122-23 du code général des collectivités territoriales – information au conseil municipal

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du présent compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations octroyées au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT :

DÉCISION EN DATE DU 21 MAI 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Toutes les places de stationnement (parking attenant côté rue) devant le local « Vestiaire solidaire » du Secours Populaire – 2 rue des Jardins à LURE – Samedi 6 juin 2026 de 6h30 à 187h00 – Braderie solidaire – Comité Secours Populaire de LURE – Madame Christiane COUTURIER

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition du Comité Secours Populaire de LURE représenté par sa Secrétaire Générale, Madame Christiane COUTURIER, le domaine privé communal, à savoir toutes les places de stationnement (parking attenant côté rue) devant le local « Vestiaire solidaire » du Secours Populaire – 2 rue des Jardins à LURE le samedi 6 juin 2026 de 6h30 à 18h00 et ce, à l'occasion d'une braderie solidaire.

DÉCISIONS EN DATE DU 27 MAI 2026

Objet : Mise à disposition gratuite de la totalité de l'espace du Sapeur du 22 mai 2026 – 8h30 au 26 mai 2026 – 8h30 – Repas dansant – Association Entente et Loisirs – 3 Impasse du Marais 70200 MAGNY-VERNOIS

Madame Ludivine MANCASSOLA – Présidente de l'association Entente et Loisirs est autorisée à occuper la totalité de l'espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, salle 4, bar du hall et toilettes) du vendredi 22 mai 2026 – 8h30 au mardi 26 mai 2026 – 8h30 afin d'y organiser un repas dansant.

Cette mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 400.00 € correspondant à 200.00 € de frais de gestion et 200.00 € de frais de location.

Objet : Mise à disposition de la salle 4 de l'espace du Sapeur du 9 juin 2026 – 11h00 au 10 juin 2026 – 8h30 – Soirée de lancement du parcours handicap territorial – CPTS du Pays Luron – 4 avenue de la République à LURE

Madame Claire BOURQUIN – Directrice de la CPTS du Pays Luron est autorisée à occuper la salle 4 de l'espace du Sapeur (y compris hall, bar du hall et toilettes) du mardi 9 juin 2026 – 11h00 au mercredi 10 juin 2026 – 8h30 afin d'y organiser une soirée de lancement du parcours du handicap territorial.

Cette mise à disposition de la salle 4 de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 75.00 € correspondant aux frais de gestion.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Marché hebdomadaire – Esplanade Charles de Gaulle à LURE – les mardis 9 juin, 16 juin et 23 juin 2026 de 7h30 à 12h00 – Enquête auprès des habitants organisée par le Centre Social et Culturel de LURE

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Centre Social et Culturel représenté par sa Directrice, Madame Frédérique CHARBONNIER, le domaine public communal à savoir, un emplacement sur le marché hebdomadaire - Esplanade Charles de Gaulle à LURE pour y installer 2 tonnelles, tables et bancs, les mardis 9 juin 2026 – 16 juin 2026 et 23 juin 2026 de 7h30 à 12h00, et ce, afin d'effectuer une enquête auprès des habitants.

L'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de LURE se chargera de positionner l'équipe du Centre Social et Culturel dès son arrivée sur l'Esplanade Charles de Gaulle, prévue entre 7h30 et 8h00 les mardis 9 – 16 et 23 juin 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Square du Général de Gaulle à LURE – Mardi 14 juillet 2026 – Marché artisanal « LURO CRÉAZIK » organisé par le Comité des Fêtes de LURE

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Comité des Fêtes de LURE représenté par son Président, Monsieur Guillaume RENAUDIN – 10 rue des Chenevières à LURE, le domaine public communal à savoir le Square Charles de Gaulle à LURE, le mardi 14 juillet 2026 de 9h00 à 22h00, et ce, afin d'organiser un marché artisanal « LURO'CRÉAZIK ».

Le stationnement sera interdit le long du Square Charles de Gaulle, en face de la Sous-Préfecture et devant la caserne des Sapeurs-Pompiers (rue Parmentier) du Lundi 13 juillet 2026 à 8h00 au mercredi 15 juillet 2026 à 12h00. Les horaires peuvent être prolongés et/ou annulés par décision municipale suivant l'évolution de la manifestation.

DÉCISION EN DATE DU 28 MAI 2026

Objet : Mise à disposition de la grande salle de l'Espace du Sapeur du 16 juin 2026 – 8h30 au jeudi 18 juin 2026 – 8h30 – Spectacle de fin d'année – Centre Social et Culturel de LURE – 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE

Annule et remplace la décision n° 11/STSAPEUR/2026 du 20 mai 2026

Madame Line MERCIER-BIDAINE, Présidente du Centre Social et Culturel Jeanne SCHLOTTERER, 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE est autorisée à occuper la grande salle de l'Espace du Sapeur (y compris cuisine, bar du hall et toilettes) du mardi 16 juin 2026 – 8h30 au jeudi 18 juin 2026 -8h30 afin d'y organiser un spectacle de fin d'année.

Cette mise à disposition de la grande salle de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 euros correspondant aux frais de gestion.

DÉCISION EN DATE DU 1er JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de restauration et d'un DJ sur 3 places de stationnement devant le 33 rue de la Gare à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Bar le Bacardy – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Elvis VEFOND – Bar LE BACARDY – 37 rue de la Gare à LURE, le domaine public communal, à savoir : 3 places de stationnement devant le 33 rue de la Gare à LURE, et ce, afin d'y installer un stand de restauration et un DJ du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

DÉCISION EN DATE DU 5 JUIN 2026

Objet : Virement de crédits de chapitre à chapitre – Budget n° 27000 - Exercice 2026
Effectue les virements des crédits tels que présentés ci-après :
Diminution des crédits
23 – Immobilisations en cours
23 – 2312 – Agencements et aménagements de terrain - 1 000.00 €
011 – Charges à caractère général
011- 60632 – Fournitures non stockées – 150 000.00 €
77 – Produits spécifiques – 150 000.00 €
77 – 775 – Produits des cessions d'immobilisation – 150 000.00 €
Augmentation des crédits
27 – Autres immobilisations financières + 1 000.00 €
27- 275 – Dépôts et cautionnements versés + 1 000.00 €
Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain Conseil Municipal.

DÉCISIONS EN DATE DU 11 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de restauration rapide – Dimanche 21 juin 2026 – A proximité des 6-8 avenue de la République à LURE sur 3 places de stationnement – RIPOLLES Patrice – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Patrice RIPOLLES – 39 Boulevard de Franche-Comté 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : 3 places de stationnement à proximité des 6-8 Avenue de la République à LURE du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un camion de vente de glaces – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement à proximité des 8-10 rue de la Gare à LURE – Monsieur Julien FAURE – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Julien FAURE – 15 rue de l'Étang 70400 BUSSUREL, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement à proximité des 8 et 10 rue de la Gare à LURE pour le stationnement d'un camion de vente de glaces du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de buvette et de sandwiches – Dimanche 21 juin 2026 – Place du 1er Régiment de Dragons à LURE – Amicale du Personnel Municipal Luron – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de l'Amicale du Personnel Municipal Luron représentée par sa Trésorière, Madame Alexandra PERRIN, le domaine public communal, à savoir : place du 1er Régiment de Dragons en face du podium pour l'installation d'un stand de buvette et de sandwiches du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse supplémentaire sur le trottoir entre les 54 et 58 avenue de la République et mise en place de deux tonnelles sur 2 places de stationnement devant le 56 avenue de la République à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement à proximité des 8-10 rue de la Gare à LURE – Monsieur David CLÉMENT – Bar Le Luthra – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur David CLÉMENT – Bar LE LUTHRA – 58 Avenue de la République à LURE, le domaine public communal, à savoir :

- 2 places de stationnement devant le 56 Avenue de la République à LURE (installation de deux tonnelles – qui ne devra en aucun cas être ancrée au sol)
- Le trottoir entre le 54 et le 58 Avenue de la République à LURE pour une terrasse supplémentaire (un accès à la banque doit être maintenu et un accès PMR de 1.40 m doit être doit être impérativement garanti)

du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de buvette – Dimanche 21 juin 2026 – Square de l'Arbre à Palabres à LURE – ZIK A DONF – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de l'Association ZIK A DONF représentée par Monsieur Frédéric SEGUIN – 8 Ter Esplanade Charles de Gaulle à LURE, le domaine public communal, à savoir : Square de l'Arbre à Palabres pour l'installation d'un stand de buvette du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse supplémentaire sur le trottoir à proximité du 10 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Dimanche 21 juin 2026 –Bistrot PINO – Monsieur Patrice RIPOLLES – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Sandy VINTERSTEIN – BISTROT PINO - 10 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, le domaine public communal, à savoir : le trottoir devant le 10 Esplanade Charles de Gaulle à LURE afin d'y installer terrasse supplémentaire (celle-ci ne devra pas entraver le passage piéton) du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de vente de glaces, granitas, crêpes et gaufres – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement devant les 28 et 30 rue de la Gare à LURE – Madame Alicia BUSSMANN – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Alicia BUSSMANN – 81 rue du Magny à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant les 28 et 30 rue de la Gare à LURE pour l'installation d'un stand de vente de glaces, granitas, crêpes et gaufres du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un food-truck – Dimanche 21 juin 2026 – 3 places de stationnement devant le 13 avenue de la République à LURE – Monsieur Michael DUHAMEL – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Michael DUHAMEL – 3 rue de la Perrière 70200 MAGNY-VERNOIS, le domaine public communal, à savoir : 3 places de stationnement devant 13 avenue de la République à LURE pour stationner un food-truck du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : **Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de buvette sur le trottoir devant le 30 avenue de la République à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – La Fromagerie Rachel GIROD RASTAETTER – Fête de la musique 2026**

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de la Fromagerie Rachel GIROD RASTAETTER – 30 avenue de la République à LURE, le domaine public communal, afin d'installer un stand de buvette sur le trottoir devant le 30 avenue de la République à LURE du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de buvette dans la cour du Centre Jeanne SCHLOTTERER – 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Association Natural Vibes – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de l'Association Natural Vibes représentée par Madame Morgane ORNY – 1 route d'Adelans 70200 QUERS, le domaine privé communal, à savoir : installer d'un stand de buvette dans la cour du Centre Jeanne SCHLOTTERER - 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de vente de glaces – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement devant le 12 avenue de la République à LURE – Madame Violette RIPOLLES – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Violette RIPOLLES – 1 rue Henri Dunant 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 12 Avenue de la République à LURE pour l'installation d'un stand de vente de glaces du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de vente de churros – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement devant le 15 avenue de la République à LURE (places situées en face du bar le BMC) – Monsieur Emmanuel BOUILLON – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Emmanuel BOUILLON, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 15 Avenue de la République à LURE (places situées en face du BMC) pour l'installation d'un stand de vente de churros du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un espace restauration tenu par l'association les Fléchettes Luronnes sur 2 places de stationnement situées devant les 4 et 6 rue des Gleux à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Monsieur Cyril ZELLER – Bar Chez Léon – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Monsieur Cyril ZELLER – Bar CHEZ LÉON – 6 rue des Gleux à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant les 4 et 6 rue des Gleux à LURE (installation d'un espace restauration tenu par l'association les Fléchettes Luronnes) du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse supplémentaire sur 2 places de stationnement devant le 50 avenue de la République et stationnement d'un camion sur 1 place de stationnement devant le 49 avenue de la République à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Madame Valérie PELLETEY – Bar le Fidji – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Valérie PELLETEY – Gérante du Bar LE FIDJI – 46 avenue de la République 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 50 avenue de la République à LURE (installation d'une terrasse supplémentaire) et 1 place de stationnement devant le 49 avenue de la République à LURE (Stationnement d'un camion) du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse sur le trottoir devant le 51 avenue de la République à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Madame Marine FILHOL – Le resto de Marine – Fête de la musique 2026

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Marine FILHOL – Gérante « LE RESTO DE MARINE » – 51 avenue de la République 70200 LURE, le domaine public communal, à savoir : installation d'une terrasse supplémentaire sur le trottoir devant le 51 avenue de la République à LURE du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, salle 4, bar du hall, hall et toilettes) du mercredi 25 mars 2026 – 8h30 au mercredi 1er avril 2026 – 8h30 – Bourse aux vêtements Printemps-été – ALIFF 14 Boulevard Brosset à LURE

Madame Claudine GUCCIARDI, Présidente de l'ALIFF, 14 Boulevard Brosset à LURE, est autorisée à occuper la totalité de l'espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, salle 4, bar du hall, hall et toilettes) du mercredi 25 mars 2026 – 8h30 au mercredi 1er avril 2026 – 8h30 afin d'y organiser une bourse aux vêtements Printemps-Été.

Considérant que le tarif normal applicable, conformément à la décision n° 77 du 20 novembre 2025, est fixé à 860.00 € correspondant à 300.00 € de frais de gestion quand l'occupation dépasse 3 jours, 200.00 € de frais de location et 360.00 € au titre du forfait global de 90.00€/jour supplémentaire au-delà de 3 jours de location. A titre exceptionnel et par dérogation à ce tarif, il est accordé un tarif préférentiel de 400.00 € au bénéfice de l'ALIFF correspondant à 200.00 € de frais de gestion et 200.00 € de frais de location. Cette mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 400.00 €.

Objet : Délégation en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 4 - Signature des marchés de travaux – école maternelle Michel Noir

Suite à la notification de la DETR en date du 3 juin 2026 à hauteur du plan de financement initial **1 289 573,70€ au titre de l'année 2026**, et à l'obtention du permis de construire en date du 19 mai 2026 les 15 lots de travaux négociés en février 2026 et suspendus à ces 2 décisions ont été signés et notifiés comme suit :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant €HT
1	TERRASSEMENTS GENERAUX RESEAUX - ABORDS	STPI	403 470,59
2	GROS-OEUVRE - MACONNERIE	GCBAT	426 200 ,00
3	CHARPENTE - COUVERTURE - FACADES ET/OU MURS A OSSATURES BOIS	SOGYCOBOIS	688 000,00
4	ETANCHEITE	SFCA	34 000 ,00
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM	LES ATELIERS SIMARD	115 765,08
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE CLAUDE	106 951,02
7	MOBILIER - AGENCEMENT	MENUISERIE CLAUDE	107 275,31
8	PLATRERIE - ISOLATION PEINTURE	CLERC	372 000 ,00
9	FAUX-PLAFONDS	3PCI	142 726, 34
10	REVETEMENTS DE SOLS & MURS	FILIPUZZI	79 002,62
11	METALLERIE	M.I.S.	75 958,51
12	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	BOVE	29 985, 78
13	CHAUFFAGE - VENTILATION PLOMBERIE-SANITAIRE	G2T	278 901,30
14	ELECTRICITE - COURANTS FORTS & FAIBLES	EITE STRASSER	175 000,00
15	INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	PHOEBUS PARTENAIRES	22 960,63
			3 058 197,18

DÉCISIONS EN DATE DU 16 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un stand de confiseries – Dimanche 21 juin 2026 – 2 places de stationnement devant le 6 avenue de la République à LURE – Madame Claudia ÉTIENNE GENEY – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Claudia ÉTIENNE GENEY – 25 rue du Mont Randon à LURE, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement devant le 6 Avenue de la République à LURE pour l'installation d'un stand de vente de confiseries du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parvis de l'Auditorium – Place de la Libération à LURE – du 20 juin 2026 à 18h00 au 21 juin 2026 à 1h00 du matin – Démonstration publique de danse « BACHATA » organisée par Bachat-a-Lure
La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Monsieur Jérémy BERNARD, Représentant la BACHAT-A-LURE – 17 Avenue Carnot 70200 LURE, le domaine public communal à savoir, le parvis de l'Auditorium du samedi 20 juin 2026 à 18h00 au dimanche 21 juin 2026 à 1h00 du matin, et ce, afin d'effectuer une démonstration publique de danse « Bachata ».

DÉCISIONS EN DATE DU 17 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un camion de vente de glaces sur 2 places de stationnement à proximité du 42 avenue de la République à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Madame Maryline ÉTIENNE – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Maryline ÉTIENNE – 3 Route de Saulx 70240 CREVENEY, le domaine public communal, à savoir : 2 places de stationnement à proximité du 42 Avenue de la République à LURE pour stationner u camion de vente de glaces du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h00 du matin, et ce, à l'occasion de la Fête de la Musique 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une terrasse sur le trottoir sur le côté de l'établissement La Grange 8 avenue Carnot à LURE – Dimanche 21 juin 2026 – Madame Fausine LAHSSEN – Restaurant « La Grange » – Fête de la musique 2026
La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de Madame Faustine LAHSSEN – Gérante « LA GRANGE » – 8 Avenue Carnot à LURE, le domaine public communal, à savoir : installation d'une terrasse sur le trottoir sur le côté de son établissement du dimanche 21 juin 2026 – 15h30 au lundi 22 juin 2026 - 2h du matin, et ce, à l'occasion de la fête de la musique 2026.

DÉCISIONS EN DATE DU 22 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Place de la Libération à LURE – Vendredi 17 juillet 2026 de 17h30 à 22h00 – Manifestation Apéri'Lure « La nuit du tour » organisée par la ville de LURE
La Place de la Libération 70200 LURE sera occupée par la ville de LURE, le vendredi 17 juillet 2026 de 17h30 à 22h00 afin d'y organiser la manifestation Apéri'Lure intitulée « La Nuit du Tour ».
Les Services Techniques Municipaux installeront la scène pour le concert et détermineront où implanter les deux food-trucks sur la Place de la Libération.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole – Boulevard du Parc à LURE – Les vendredi 3 juillet, mardi 7 juillet, samedi 11 juillet, mercredi 15 juillet, vendredi 24 juillet, mercredi 29 juillet, jeudi 30 juillet et vendredi 31 juillet 2026 – Animations d'été organisées par le Centre Social et Culturel de LURE
La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Centre Social et Culturel représenté par sa Directrice, Madame Frédérique CHARBONNIER, 17 Esplanade Charles de Gaulle 70200 LURE, le domaine public de la commune, à savoir l'Espace Anatole – Boulevard du Parc 70200 LURE, et ce, afin d'y organiser des animations d'été, aux dates suivantes :

- Vendredi 3 juillet 2026 : concert rock à partir de 19h30
- Mardi 7 juillet 2026 : Village artisans de 17h00 à 20h00
- Samedi 11 juillet 2026 : pétanque de 17h00 à 20h00 suivie d'un barbecue (sous réserve)

- Mercredi 15 juillet 2026 : Tournoi de foot de 17h00 à 20h00
- Vendredi 24 juillet 2026 : Tournoi de pétanque de 17h00 à 20h00
- Mercredi 29 juillet 2026 : Repas partagé de 10h00 à 16h00
- Jeudi 30 juillet 2026 : Mini Olympiades de 16h00 à 19h00
- Vendredi 31 juillet 2026 : Fête de clôture de 14h00 à 17h00

Cette occupation est strictement limitée aux horaires nécessaires au déroulement et à la logistique des animations d'été.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'un camion et installation d'un stand animation sur une emprise de 85 m² sur le parking du 1er Régiment de Dragons à URE – Vendredi 17 juillet 2026 de 11h00 à 17h00 – Passage du tour de France – Agence Événementielle Live Meetings « La banane de Guadeloupe & de Martinique sur le tour de France »

La Ville de LURE autorise, à titre gracieux, l'Agence événementielle LIVE Meetings à occuper temporairement le domaine public communal, en l'occurrence le parking de la Place du 1er Régiment de Dragons sur une emprise de 85 m². Cette mise à disposition, destinée au stationnement d'un camion et à l'implantation d'un stand d'animation, est accordée le vendredi 17 juillet 2026, de 11h00 à 17h00, dans le cadre des animations liées au passage du Tour de France 2026.

Objet : Occupation du Parc de l'Abbaye – Rue Parmentier 70200 LURE ainsi que des parkings de l'espace du Sapeur – Rue du Docteur Deubel et rue Parmentier à LURE pour les besoins de la commune de LURE – Mercredi 1er juillet 2026 – Temps convivial entre la municipalité et les agents

Le Parc de l'Abbaye, rue Parmentier et les parkings de l'Espace du Sapeur, rue du Docteur Deubel et rue Parmentier, sont réservés de manière exclusive à l'usage de la commune le mercredi 1er juillet 2026, de 7h30 à 14h30 (pour le Parc de l'Abbaye) et de 8h00 à 14h00 (pour les parkings de l'Espace du Sapeur) pour les besoins du temps convivial organisé entre la municipalité et les agents de la ville de LURE.

EN DATE DU 23 JUIN 2026

Objet : Délégation en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 4 - Adhésion au dispositif d'achat groupé de l'UGAP « ELEC 2028 » pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés

Les acheteurs publics doivent procéder à leur acquisition d'énergie conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

À ce titre, les acheteurs publics peuvent recourir à une centrale d'achat.

Ainsi, ce recours à une centrale d'achat leur permet de respecter leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), et à leur obligation de procéder à leur acquisition d'énergie conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, l'UGAP met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie dont celui de l'électricité.

À cet égard, la commune a adhéré au cours de l'année 2023 au dispositif « ELEC 2025 ». Le marché public actuel prend fin au 31 décembre 2027.

Celui-ci est renouvelé par le dispositif « ELEC 2028 » dont la fourniture en électricité débutera au 1er janvier 2028, pour une durée de 3 ans.

Cette procédure d'achat groupé d'électricité prend en compte tous les usages (bâtiment, éclairage public, bornes de véhicules électriques, ...), pour toutes les puissances souscrites (<= ou > 36 kVA) et tous les types de sites (du C5 au C1).

Depuis la crise énergétique de 2022, l'UGAP sécurise ses dispositifs.

Aussi, pour que la stratégie d'achat s'applique dès la première année de fourniture (achats « multi-clics » : anticipation et achats fractionnés des volumes pour diluer les risques de volatilité des marchés de l'énergie), l'UGAP débute **la procédure d'achat au plus tôt**, et, par voie de conséquence, les adhésions des acheteurs publics au dispositif d'achat groupé de l'UGAP « ELEC 2028 » pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés.

La convention a pour objet l'intégration des besoins de la collectivité dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés dont le lancement interviendrait au cours du premier semestre 2027 en vue de la conclusion d'un nouvel accord-cadre multi-attributaires, puis de la conclusion des marchés subséquents avec chacun des

bénéficiaires de ce dispositif d'achat groupé suite à la remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre.
La convention permet, à la Collectivité, de donner mandat au Président de l'UGAP pour :

- Lancer et gérer la procédure d'appel d'offres, ainsi que les mises en concurrence au stade des marchés subséquents ;
- Accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points De Livraison (PDL) ;
- Signer la décision d'attribution du(des) marché(s) public(s) ;
- Signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) ;
- Signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) public(s) pour le compte de la Collectivité ;
- Réaliser toutes opérations nécessaires dans le cadre de la stratégie d'achat ;
- Signer tout avenant ou tout document d'exécution qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires ;
- Réaliser, le cas échéant, les formalités mentionnées à l'article L.622-13 du Code de Commerce (mise en demeure de l'administrateur, saisine du juge-commissaire...) ;
- Résilier, le cas échéant, l'accord-cadre et le(s) marché(s) subséquent(s).

Après la signature du(des) marché(s) public(s) par l'UGAP, il revient à la Collectivité de notifier ceux-ci au(x) titulaire(s) en ayant assuré, le cas échéant, leur transmission préalable au contrôle de légalité.
La convention « ÉLECTRICITÉ ELEC 2028 » a été signée le 23 juin 2026 par le Maire afin d'adhérer au dispositif d'achat groupé de l'UGAP « ELEC 2028 » pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, celui-ci assurant la continuité du dispositif actuel d'achat groupé « ELEC 2025 » ;

DÉCISIONS EN DATE DU 24 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un Truck Store – « Boutique officielle du Tour de France » sur el parvis du Tribunal de Proximité – 60 avenue de la République à LURE et le parking y attenant – Rue Desault à LURE – Vendredi 17 juillet 2026 de 8h00 à 18h00 – Société SPOREO
La Ville de LURE autorise, à titre gracieux, la société SPOREO à occuper temporairement le domaine public communal, en l'occurrence le parvis du Tribunal de Proximité – 60 avenue de la République 70200 LURE et le parking y attenant – Rue Desault 70200 LURE. Cette mise à disposition, destinée au stationnement d'un Truck Store (boutique officielle du Tour de France), est accordée le vendredi 17 juillet 2026 de 8h00 à 18h00, dans le cadre des animations liées au passage du Tour de France 2026.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Voies et parking de la Libération – Parvis de l'Auditorium – Placette Lucie et Raymond AUBRAC (côté rue du Fahys) – Dimanche 2 août 2026 de 6h00 à 23h00 – Brocante « LURO'BROC » organisé par le Comité des Fêtes de LURE
Le Comité des fêtes de LURE représenté par son Président, Monsieur Guillaume RENAUDIN, est autorisé à occuper temporairement le domaine public de la commune, et plus particulièrement les voies et parking de la Libération, le parvis de l'Auditorium, la Placette Lucie et Raymond AUBRAC le dimanche 2 août 2026, de 6h00 à 23h00, pour l'organisation d'une brocante « LURO'BROC ».

DÉCISION EN DATE DU 25 JUIN 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parvis du cinéma intercommunal du Pays de LURE « Espace Méliès » - Esplanade Charles de Gaulle et le square attenant – 2 rue du Stade à LURE – Vendredi 11 septembre 2026 de 17h00 à minuit – Ciné-rencontre organisé par le cinéma intercommunal du Pays de LURE « Espace Méliès »
Le cinéma Intercommunal du Pays de LURE espace Méliès – Esplanade Charles de Gaulle 70200 LURE représenté par sa Directrice, Madame Aurore POITOU, est autorisé à occuper temporairement le domaine public de la commune, et plus particulièrement le parvis du cinéma Intercommunal du Pays de LURE « espace Méliès » – Esplanade Charles de Gaulle 70200 LURE (animations diverses) et le square attenant – 2 rue du Stade 70200 LURE (parcours de motricité) le vendredi 11 septembre 2026, de 17h00 à minuit, pour l'organisation d'un ciné-rencontre.

DÉCISION EN DATE DU 1er JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 3 places de stationnement devant le 9 rue Kléber à LURE – Lundi 6 juillet 2026 de 6h00 à 17h00 – Déménagement de Monsieur Pierrick LOZÉ

Monsieur Pierrick LOZÉ – 9 rue Kléber 70200 LURE est autorisé à occuper le domaine public à titre gratuit, à savoir 3 places de stationnement devant le 9 rue Kléber à LURE le lundi 6 juillet 2026 de 6h00 à 17h00, et ce, afin de déménager.

DÉCISIONS EN DATE DU 6 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Stationnement d'une nacelle et d'un engin de levage pour des travaux de pose de barrières de neige sur la toiture de l'église Saint Martin effectués par la SARL Stéphane BRENEY – du 27 juillet 2026 au vendredi 7 août 2026 inclus – Ville de LURE

La SARL Stéphane BRENEY – 488 rue St Valère 70200 ARPENANS est autorisée à occuper temporairement le domaine public de la commune, à savoir suivant le phasage des travaux, successivement les 2 trajes, le parvis côté avenue de la République et côté parking Pasteur afin d'y stationner une nacelle et un engin de levage du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 7 août 2026 pour les nécessités du chantier de pose de barrières de neige sur la toiture de l'église Saint Martin. Le parvis de l'église, avenue de la République, ne doit être utilisé qu'à des fins de manœuvre.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parvis de l'Auditorium – Place de la Libération à LURE – du 11 juillet 2026 à 20h00 au 12 juillet 2026 à 1h00 du matin – Démonstration publique de danse « BACHATA » organisée par Bachat-a-Lure

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Monsieur Jérémy BERNARD, Représentant la BACHAT-A-LURE – 17 Avenue Carnot 70200 LURE, le domaine public communal à savoir, le parvis de l'Auditorium du samedi 11 juillet 2026 à 20h00 au dimanche 12 juillet 2026 à 1h00 du matin, et ce, afin d'effectuer une démonstration publique de danse « Bachata ».

DÉCISION EN DATE DU 7 JUILLET 2026

Objet : Tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2026 – Complément

La décision n° 77 du 30 novembre 2025 est complétée comme suit s'agissant des abonnés de la bibliothèque municipale :

Abonnés	LURE	Communauté des Communes	Hors Communauté de Communes
Jusqu'à 16 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), personnel ville et CCAS (sur présentation de la carte APML)	4.00 €	7.00 €	10.00 €
Adultes	7.00 €	15.00 €	17.00 €

Le reste demeure sans changement.

DÉCISION EN DATE DU 8 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Aménagement d'une zone devant le portail de l'EPHAD Marie Richard – 33 avenue Carnot à LURE – Vendredi 17 juillet 2026 – Passage du Tour de France 2026 – EPHAD Marie Richard

À l'occasion du passage de la 13ème étape du Tour de France 2026, la direction de l'EHPAD Marie Richard, sis 33 avenue Carnot à LURE, est exceptionnellement autorisée à occuper temporairement le domaine public situé immédiatement devant son portail d'entrée, le vendredi 17 juillet 2026, de 12h00 jusqu'à la fin de la manifestation (réouverture complète des voies).

Les Services Techniques de la Ville de LURE fourniront des équipements, à savoir 4 barrières de sécurité type Vauban que le personnel de l'EPHAD Marie Richard devra positionner au niveau des traits de peinture ainsi qu'un panneau signalétique, et ce, afin d'aménager et de sécuriser la zone pour la réservation de cet espace aux résidents et à leurs accompagnateurs,
Cet espace ainsi délimité est strictement réservé aux résidents de l'EHPAD Marie Richard et au personnel d'encadrement. Le personnel de l'établissement veillera à ce que le dispositif reste aligné en retrait de la chaussée et à l'affichage de la présente décision sur une barrière et/ou panneau.

DÉCISION EN DATE DU 10 JUILLET 2026

Objet : Conservation de la retenue de garantie – Lot 2 – Pôle équestre
La retenue de garantie de 5 %, d'un montant de 31 939.73 €, n'est pas libérée à l'issue du délai de garantie.
Cette retenue est maintenue afin de couvrir des dépenses que la commune devra engager pour remédier aux désordres relevant de la garantie de parfait achèvement.

DÉCISION EN DATE DU 13 JUILLET 2026

Objet : Abrogation de la décision n° 27/POL/2026 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public au Square Charles de Gaulle à LURE à l'occasion d'un marché artisanal « LURO'CRÉAZIK » - Mardi 14 juillet 2026 de 9h00 à 23h00 – Comité des Fêtes de LURE
La décision du Maire n° 27/POL/2026 du 27 mai 2026 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit du Comité des Fêtes de LURE pour la journée du 14 juillet 2026 est annulé.
En conséquence, les dispositions d'occupation du domaine public, ainsi que les mesures de réglementation de la circulation et du stationnement initialement prévues à cette occasion, sont abrogées et ne seront pas appliquées.

DÉCISION EN DATE DU 22 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation de deux barrières réglementaires de part et d'autre de l'entrée de la propriété de Monsieur Stéphane GRANDFERRY – 19 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – du vendredi 24 juillet 2026 au dimanche 2 août 2026 – Monsieur Stéphane GRANDFERRY
La Ville de LURE met à disposition de Monsieur Stéphane GRANDFERRY, pour la période du 24 juillet au 2 août 2026 inclus, deux barrières de sécurité.
Ces deux barrières réglementaires seront installées par les services techniques municipaux de part et d'autre de l'entrée de la propriété située au 19 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, afin d'en préserver l'accès exclusif et d'en assurer la sécurisation, le 22 juillet 2026.
Ces barrières ainsi que l'affichage de la présente décision seront sous la responsabilité de Monsieur Stéphane GRANDFERRY pendant toute la durée de l'occupation.
À ce titre, Monsieur Stéphane GRANDFERRY doit obligatoirement mettre en place un dispositif de protection composé de barrières de sécurité, strictement conforme aux prescriptions et aux modalités d'installation définies par les Services Techniques de la Ville. L'installation, la stabilité et le maintien en parfait état de ce dispositif de protection doivent être assurés en permanence pendant toute la durée de l'occupation temporaire du domaine public.
Tout manquement à ces règles de sécurité engagera la responsabilité exclusive de M. Stéphane GRANDFERRY et pourra entraîner le retrait immédiat de la présente autorisation.

DÉCISION EN DATE DU 23 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement à proximité du 1 rue Chauvier 70200 LURE – Lundi 3 août 2026 – Livraison de palettes de pellets – Monsieur Sébastien BECK
La Ville de LURE met à disposition de Monsieur Sébastien BECK, pour la période du lundi 3 août 2026, deux places de stationnement à proximité du 1 rue Chauvier 70200 LURE.

DÉCISION EN DATE DU 30 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Du lundi 7 septembre 2026 – 6h00 au vendredi 16 octobre 2026 – 17h00 – 20ème foire de LURE du jeudi 24 septembre 2026 au dimanche 27 septembre 2026 inclus – Comité de l'association des Foires et Expositions de LURE

Le comité de l'association des Foires et Expositions de la Ville de LURE, représenté par son Président, Monsieur Daniel PERRIN, est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal pour le déroulement de la Foire de LURE.

L'autorisation d'occupation du domaine public est accordée du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus, afin d'englober les phases de montage, le déroulement de la manifestation et le démontage des structures (Déroulement de la Foire de LURE : du 24 au 27 septembre 2026 inclus et montage et démontage des installations : du 7 au 23 septembre 2026 et du 28 septembre au 16 octobre 2026 inclus).

La présente occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gratuit.

Les Services Techniques municipaux procèderont à l'installation de la signalisation d'interdiction de stationnement au moins huit jours calendaires avant le démarrage effectif des travaux, sauf en cas d'urgence dûment constatée.

DÉCISION EN DATE DU 31 JUILLET 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Toutes les places de stationnement sur le parking du Centre Jeanne Schlotterer – Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Samedi 12 septembre 2026 de 8h30 à 14h00 – Portes ouvertes du Centre Social et Culturel de LURE

Le Centre Social et Culturel de LURE représenté par sa Directrice, Madame Frédérique CHARBONNIER, est autorisé à occuper temporairement le domaine privé communal, à savoir l'ensemble des places de stationnement du parking du Centre Jeanne SCHLOTTERER, situé Esplanade Charles de Gaulle à LURE, et ce, à l'occasion des portes ouvertes du Centre Social et Culturel de LURE.

Cette autorisation est accordée pour le samedi 12 septembre 2026, de 8h30 à 14h00.

DÉCISIONS EN DATE DU 3 AOUT 2026

Objet : Mise à disposition de la salle 4 de l'espace du Sapeur (y compris hall et toilettes) du vendredi 25 septembre 2026 – 8h30 au lundi 28 septembre 2026 – 8h30 – Réunion familiale – Madame Fabienne CARTERON – 10 rue de la Forge 70200 MAGNY-VERNOIS

Madame Fabienne CARTERON – 10 rue de la Forge 70200 MAGNY-VERNOIS est autorisée à occuper la salle 4 de l'espace du Sapeur (y compris hall et toilettes) du vendredi 25 septembre 2026 – 8h30 au lundi 28 septembre 2026 – 8h30 afin d'y organiser une réunion familiale.

Cette mise à disposition de la salle 4 de l'espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 75.00 €.

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, salle 4, bar du hall, hall et toilettes) du lundi 14 septembre 2026 – 11h00 au mercredi 16 septembre 2026 – 8h30 – Assemblée des personnels – Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – 29 avenue Carnot 25000 BESANCON

Madame Mary-José SOUVIELLE – Directrice Territoriale Adjointe de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) – 29 avenue Carnot 25000 BESANCON est autorisée à occuper la totalité de l'espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, salle 4, bar du hall, hall et toilettes) du lundi 14 septembre 2026 – 11h00 au mercredi 16 septembre 2026 – 8h30 afin d'y organiser une assemblée des personnels.

Considérant que le tarif normal applicable, conformément à la décision n° 77 du 20 novembre 2025, est fixé à 1 330.00 € correspondant à 200.00 € de frais de gestion et 1 130.00 € de frais de location. A titre exceptionnel et par dérogation de ce tarif, il est accordé un tarif préférentiel de 200.00 € au bénéfice de la DTPJJ correspondant à 200.00 € de frais de gestion uniquement. Cette mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 200.00 €.

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur (y compris cuisine, hall et toilettes) du jeudi 8 octobre 2026 – 8h30 au vendredi 9 octobre 2026 – 7h00 – du jeudi 5 novembre 2026 – 8h30 au vendredi 6 novembre 2026 – 7h00 – du jeudi 26 novembre 2026 – 8h30 au vendredi 27 novembre 2026 – 7h00 – du jeudi 3 décembre 2026 au vendredi 4 décembre 2026 – 7h00 – Conférences – Université Ouverte LURE – 29 rue Albert Mathiez 70200 LURE

Monsieur Pierre-Dominique HENRY, Vice-Président de l'Université Ouverte, 29 rue Albert Mathiez 70200 LURE est autorisé à occuper la grande salle de l'espace du Sapeur (y compris cuisine, hall et toilettes) du jeudi 8 octobre – 8h30 au vendredi 9 octobre – 7h00, du jeudi 5 novembre 2026 – 8h30 au vendredi 6 novembre 2026 – 7h00, du jeudi 26 novembre 2026 – 8h30 au vendredi 27 novembre 2026 – 7h00 et du jeudi 3 décembre 2026 – 8h30 au vendredi 4 décembre 2026 – 7h00 afin d'y organiser une conférence les jeudis de 18h30 à 20h30 aux dates susmentionnées.

En raison de la mise à disposition de la grande salle de l'espace du Sapeur à titre gracieux, aucun titre de recette ne sera émis.

EN DATE DU 10 AOUT 2026

OBJET : Délégation en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 4 - Budget Foret - Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

La commune a donné mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples).

Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

DÉCISION EN DATE DU 12 AOUT 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parvis de l'Auditorium – Place de la Libération à LURE du samedi 22 août 2026 à 19h30 au dimanche 23 août 2026 à 1h00 du matin – Initiation publique de danse « BACHATA » organisée par Bachat-a-Lure

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Monsieur Jérémy BERNARD, Représentant la BACHAT-A-LURE – 17 Avenue Carnot 70200 LURE, le domaine public communal à savoir, le parvis de l'Auditorium du samedi 22 août 2026 à 19h30 au dimanche 23 août 2026 à 1h00 du matin, et ce, afin d'effectuer une initiation publique de danse « Bachata ».

La sonorisation de l'événement est tolérée, sous réserve d'une stricte limitation du niveau sonore afin de garantir la tranquillité publique et d'éviter toute nuisance pour les riverains.

EN DATE DU 14 AOUT 2026

Objet : Délégation en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Capacité d'Ester en justice - Alinéa 16 - Action de la commune en défendeur devant le Tribunal Administratif représentée par Maître Catherine Suissa

Madame FRISTCH Nathalie et autres / COMMUNE DE LURE : objet commissions

DÉCISION EN DATE DU 31 AOUT 2026

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Toutes les places de stationnement situées entre les 62 et 64 avenue de la République et le trottoir entre les 62 et 68 avenue de la République à LURE – Samedi 19 septembre 2026 de 19h00 à 21h00 – Soirée portugaise et ses traditions organisée par le restaurant Nossa Churrasqueira

Monsieur Ricardo COELHO – Gérant du restaurant « Nossa Churrasqueira » - 68 avenue de la République 70200 LURE, est autorisé à occuper temporairement le domaine public communal, à savoir l'ensemble des places de stationnement situées entre les 62 et 64 avenue de la République et le trottoir entre les 62 et 68 avenue de la République 70200 LURE, et ce, à l'occasion d'une soirée portugaise et ses traditions.

Cette autorisation est accordée pour le samedi 19 septembre 2026, de 19h00 à 21h00.

EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2026

Objet : Délégation en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Capacité d'Ester en justice - Alinéa 16 - Action de la commune en défendeur devant le Tribunal Administratif représentée par Maître Catherine Suissa
Monsieur GHARBI Slimane / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS / COMMUNE DE LURE objet : refus d'attribution de l'ATI au titre de la maladie professionnelle.

A.4. Accueil d'un apprenti en CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB) dans le cadre d'une mise à disposition par PSL

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'accueil d'un apprenti préparant un CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB), mis à disposition de la collectivité par PSL, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

A.5. Personnel : Tableau des effectifs – Mise à jour

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le tableau des effectifs actualisé, ci-dessous :

	Actuel (postes inscrits au tableau effectifs)	Au 28/09/2026 **Vacants**	Au 28/09/2026 **Postes à créer Postes à supprimer**	Au 28/09/2026 **Postes Pourvus**
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	**1**	0	0	1
Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	**1**	0	0	1
Cadre d'emplois des attachés				
Attaché hors classe	**1**	0	0	1
Attaché principal	**2**	0	0	2
Attaché	**2**	0	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Rédacteur principal 1ère classe	**3**	0	0	3
Rédacteur principal 2ème classe	**1**	0	0	1
Rédacteur	**1**	0	0	1
Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
Adjoint administratif principal 1re classe	**12**	1	0	11
Adjoint administratif principal 2ème classe	**5**	2	2(à supprimer)	3
Adjoint administratif	**5**	3	2(à supprimer)	2

FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine				
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	**1**	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine Principal de 2ème classe à ½ temps	**1**	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine à ½ temps	**1**	1	1(à supprimer)	0
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine				
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (temps complet)	**3**	0	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (temps complet)	**0**	0	0	0
Adjoint du patrimoine (temps complet)	**1**	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux				
Technicien principal 1ère classe	**3**	1	1 (à créer)	2
Technicien principal 2ème classe	**1**	1	1 (à créer)	0
Technicien	**1**	1	1 (à créer)	0
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal	**6**	2	0	4
Agent de maîtrise	**2**	1	0	1
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1ère classe	**19**	6	0	13
Adjoint technique principal de 2ème classe	**12**	5	0	7
Adjoint technique	**19**	3	0	16
Adjoint technique à 28h/semaine	**2**	0	0	2
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	**9**	1	1 (à supprimer)	8
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	**0**	0	0	0
FILIERE POLICE				
Cadre d'emplois des agents de police municipale				
Gardien brigadier-chef principal	**1**	0	0	1
Gardien brigadier	**1**	0	0	1

1- COMMISSION JUMELAGE – FINANCES – SPORT – COMMUNICATION – COMMERCE – MANIFESTATIONS – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)

1.1. Budget général – Décision Modificative n° 1 – Exercice budgétaire 2026

Rapporteur : Monsieur Thibaud GRENARD, Conseiller Municipal Délégué,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget Général – Exercice 2026**, telle que présentée et équilibrée à hauteur de **1 641 357.24 €** toutes sections confondues.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0.00 €	20 527.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351-511 : Locations matériel roulant	0.00 €	8 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61351-845 : Locations matériel roulant	0.00 €	12 509.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**41 936.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0.00 €**	**0.00 €**	**28 000.00 €**	**0.00 €**
D-7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	58 183.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7498-211 : Autres reversements sur dotations et participations	0.00 €	24 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**58 183.00 €**	**24 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 70848-026 : Mise à dispo personnel facture aux autres organismes	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**6 500.00 €**	**0.00 €**
R- 73211-020 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 531.00 €
R- 732221-020 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 622.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**62 153.00 €**
R- 741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R- 744-020 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
R- 74718-020 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €
R- 74741-028 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	**0.00 €**	**0.00 €**	**26 000.00 €**	**6 500.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	58 183.00 €	66 336.00 €	60 500.00 €	68 653.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 10222-020 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**21 000.00 €**
R- 1311-123BIS-211 : Ecole Maternelle Pologne "Michel Noir"	0.00 €	0.00 €	192 085.26 €	0.00 €
R- 1321-125-325 : Terrain synthétique au Mortard	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 749.02 €
R- 1322-123BIS-211 : Ecole Maternelle Pologne "Michel Noir"	0.00 €	0.00 €	520 000.00 €	0.00 €
R- 1323-123BIS-211 : Ecole Maternelle Pologne "Michel Noir"	0.00 €	0.00 €	204 174.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**916 259.26 €**	**45 749.02 €**
R- 1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**800 000.00 €**	**0.00 €**
D-2031-845 : Frais d'études	0.00 €	26 088.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**26 088.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-21318-518 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-123BIS-211 : Ecole Maternelle Pologne "Michel Noir"	1 800 672.14 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-845 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	25 073.90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**1 800 672.14 €**	**25 073.90 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	1 800 672.14 €	151 161.90 €	1 716 259.26 €	66 749.02 €
Total Général		**-1 641 357.24 €**		**-1 641 357.24 €**

1.2. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation – TVLH - Institution

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE D'INSTITUER** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1.3. Taxe sur la Publicité Extérieure

Rapporteur : Monsieur Thibaud GRENARD, Conseiller Municipal Délégué,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le Conseil Municipal,

- **ACTE** la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Taxe sur la Publicité Extérieure sur la commune de Lure.

1.4. Subventions aux associations – Exercice 2026/2027 – OPEB – Stérilisation des chats

Rapporteur : Madame Christelle HUMBERT, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 500 € à l'OPEB au titre de 2026.
- **RECONDUIT** cette subvention en 2027.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention reconduisant l'action portant sur la capture sur le territoire de la commune de Lure et la stérilisation des chats errants.
- **RÉALISE** la demande d'aide auprès de la Fondation Brigitte Bardot et de la Fondation 30 millions d'amis ainsi que tout organisme susceptible de financer ces actions.
- **RAPPELLE aux associations** la nécessité d'inclure la participation communale dans les comptes et la communication.

1.5. Subventions aux associations – Exercice 2026 – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lure - Exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Lure.
- **RAPPELLE** aux associations la nécessité d'inclure la participation communale dans les comptes et la communication.

1.6. Réalisation du pôle équestre – Bilan financier de l'opération

Rapporteur : Monsieur Hamid ZOUGGARI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération du Pôle Equestre, tel qu'il a été présenté.
- **ACTE** l'opportunité de cette seconde tranche d'opération.

1.7. Taxe annuelle sur les friches commerciales - Institution

Rapporteur : Monsieur Nicolas VALQUEVIS, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE d'instituer** la taxe annuelle sur les friches commerciales sur le seul périmètre de la commune correspondant aux secteurs d'intervention délimités par la convention d'opération de revitalisation de territoire.
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2- COMMISSION CULTURE – SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – PATRIMOINE – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)

2.1. Désignation d'un Élu Rural Relais de l'Égalité - ERRE

Rapporteur : Madame Laurence HERTZ-NINNOLI,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE Madame Virginie DUBAN** Conseillère Municipale Déléguée à la lutte contre les discriminations, au droit des femmes et au handicap en qualité d'Élu Rural Relais de l'Égalité (ERRE) pour la durée du mandat municipal.

2.2. Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du CA du CCAS – Élection du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame Laurence HERTZ-NINNOLI,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **PREND** connaissance des 3 listes présentées :

Liste « S'unir pour Lure »

- Madame Laurence HERTZ-NINNOLI
- Madame Agnès GALMICHE
- Madame Pierrette DEMESY
- Madame Marie-Claude LEWANDOWSKI
- Madame Virginie DUBAN
- Madame Anaïs FERRY
- Monsieur Nicolas VALQUEVIS
- Monsieur Hamid ZOUGGARI
- Madame Sophie ROMARY-GROSJEAN
- Monsieur Thibaud GRENARD
- Monsieur Laurent MONNAIN
- Monsieur Joël HACQUARD
- Madame Christelle HUMBERT
- Monsieur Philippe COLNOT
- Madame Nathalie WATBLED
- Monsieur Christophe CHARBON
- Monsieur Adrien ANTOINE
- Monsieur Jordan BARREY
- Madame Marie-Claire THOMAS
- Monsieur Brice HUG

Liste « Rassemblement pour Lure »

- Madame Evelyne PAULIN
- Madame Nathalie FRITSCH
- Madame Nadège GASPARD

Liste « Inc'lure »

- Monsieur Jean-Christophe HIGELIN
- Monsieur Guy VENNE

- **DÉSIGNE** Madame Pierrette DEMESY, Monsieur Olivier DURQUE et Monsieur Guy VENNE comme scrutateurs.
- **PROCÈDE** à cette élection au scrutin de listes pour les 6 représentants et les éventuels suppléants.
- **PROCLAME** les résultats du vote :

- **Pour la liste « S'unir pour Lure » : 21 voix**
- **Pour la liste « Rassemblement pour Lure » : 6 voix**
- **Pour la liste « Inc'lure » : 2 voix**

- **DÉSIGNE** en qualité de membres titulaires, à la proportionnelle au plus fort reste :

Pour la liste « S'unir pour Lure » - 4 sièges
- Madame Laurence HERTZ-NINNOLI
- Madame Agnès GALMICHE
- Madame Pierrette DEMESY
- Madame Marie-Claude LEWANDOWSKI

Pour la liste « Rassemblement pour Lure » - 1 siège
- Madame Evelyne PAULIN

Pour la liste « Inc'lure » - 1 siège
- Monsieur Jean-Christophe HIGELIN

- **DÉSIGNE** en qualité de membres suppléants :

Pour la liste « S'unir pour Lure »
- Madame Virginie DUBAN
- Madame Anaïs FERRY
- Monsieur Nicolas VALQUEVIS
- Monsieur Hamid ZOUGGARI
- Madame Sophie ROMARY-GROSJEAN
- Monsieur Thibaud GRENARD
- Monsieur Laurent MONNAIN
- Monsieur Joël HACQUARD
- Madame Christelle HUMBERT
- Monsieur Philippe COLNOT
- Madame Nathalie WATBLED
- Monsieur Christophe CHARBON
- Monsieur Adrien ANTOINE
- Monsieur Jordan BARREY
- Madame Marie-Claire THOMAS
- Monsieur Brice HUG

Pour la liste « Rassemblement pour Lure »
- Madame Nathalie FRITSCH
- Madame Nadège GASPARD

Pour la liste « Inc'lure »
- Monsieur Guy VENNE

2.3. Contrat ville – Plan d'actions 2026

Rapporteur : Madame Laurence HERTZ-NINNOLI, Adjointe au Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),
Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan d'actions 2026 du contrat ville du quartier du Mortard.

2.4. Antenne RASED de Lure – Participation financière liée aux frais de fonctionnement pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de Lure – Année 2025/2026

Rapporteur : Madame Agnès GALMICHE, 1ère Adjointe au Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser, pour l'année scolaire 2025/2026, la participation financière de la ville liée aux frais de fonctionnent RASED à l'association de l'école maternelle Jules Ferry de LURE, support de l'antenne RASED de LURE, pour un montant de 993 €.

3- COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – HANDICAP/PERSONNES AGÉES (thématique transversale)

3.1. Budget Bois et Forêt – Bail de chasse

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal Délégué,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes du bail de chasse à intervenir avec l'ACCA pour une durée de 9 ans à titre payant sur l'ensemble de la forêt communale.
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à signer ledit bail de chasse ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.2. Forêt communale – État d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal Délégué,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
2_p	2027	2027			APR	19.09
24_a2	2027	2027			EMC	12.48
28_r	-	2027			RS	14.06
31_r	-	2027			RS	7.8
37_rl	-	2027			RD	3
44_a1	2027	2027			E	8.85
45_r	-	2027			RE	3.77
49_ii	2027	2027			IRR	14.02



Les parcelles 32 et 33 jouxtant l'aire d'accueil des gens du voyage sont intégrées à l'état d'assiette et donneront lieu à une concertation CCPL, Ville et ONF en temps utile.

- **INFORME** le Préfet de Région des motifs *(art.L 214-5 du CF)* de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2026

.....**sans objet**

.....

- **DÉCIDE** des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Bois façonné bois d'œuvre : p.2_p, 24_a2, 45_r, 49_ii	**Grumes, bois d'industrie (4m) et bois énergie**	**Hêtres et trituration (BI+BE)**	**Grumes de CHX**	**BI (400/600 stères)**		
28_r	**TOUT**				**X**	
31_r	**TOUT**				**X**	
37_rl	**TOUT**				**X**	
44_a1	**Griffage**					**X**

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.
■ Oui □ Non

- **DÉCIDE** des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »
Bois façonné bois d'œuvre : p.2_p, 24_a2, 45_r, 49_ii	**X**	

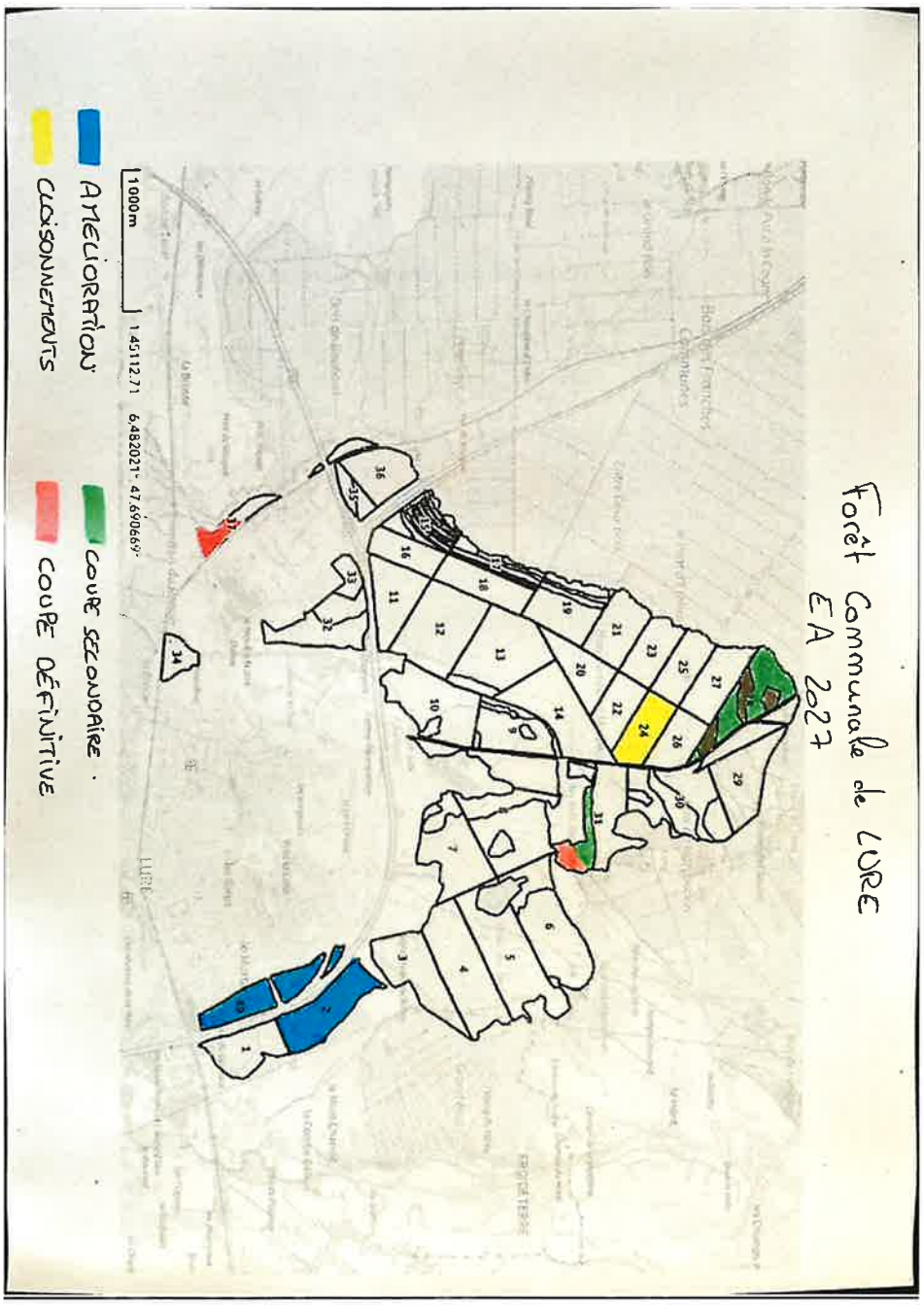
(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
■ **Oui** ~~□ Non~~

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement…).

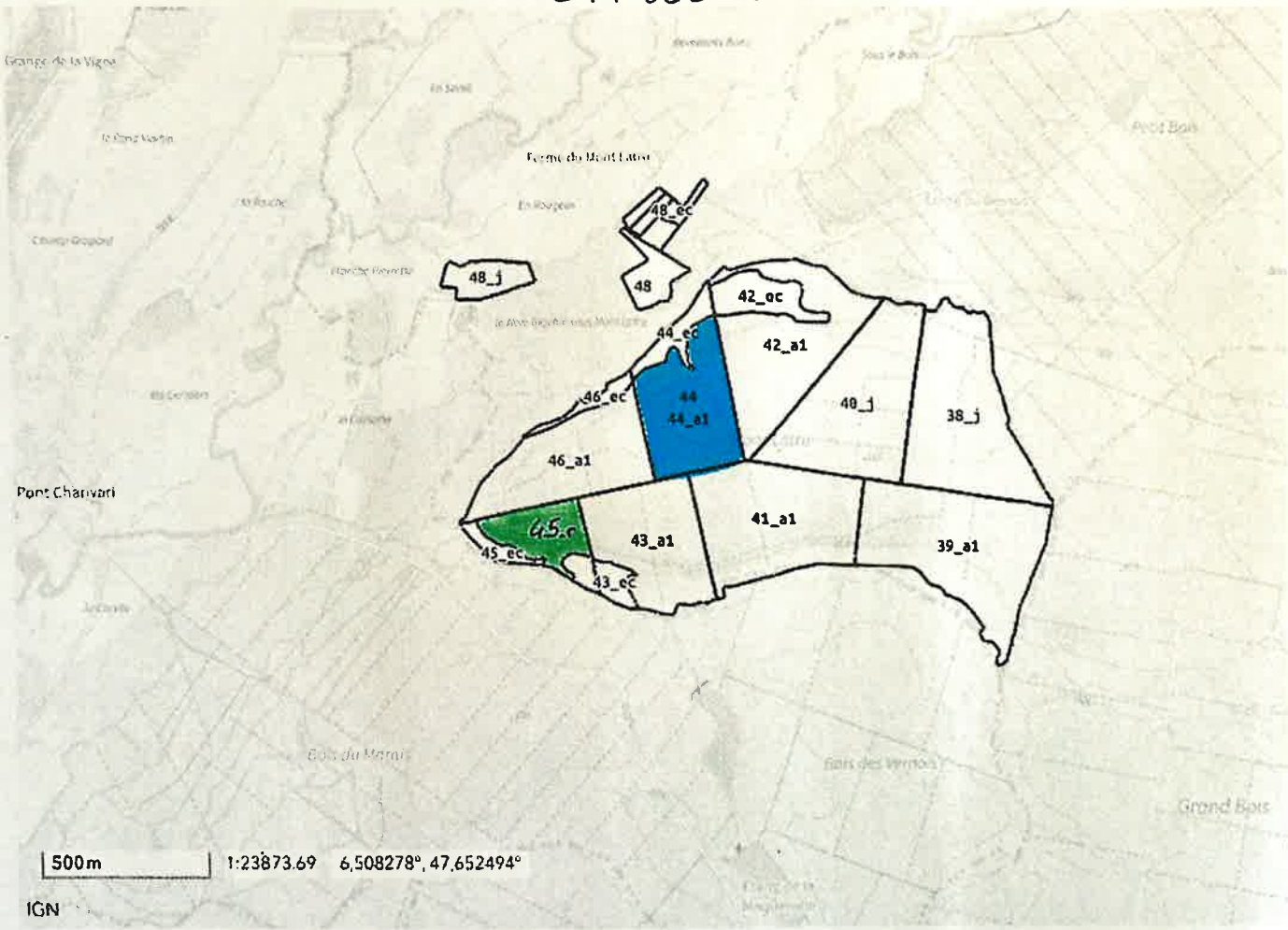
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'ONF.

Annexes :



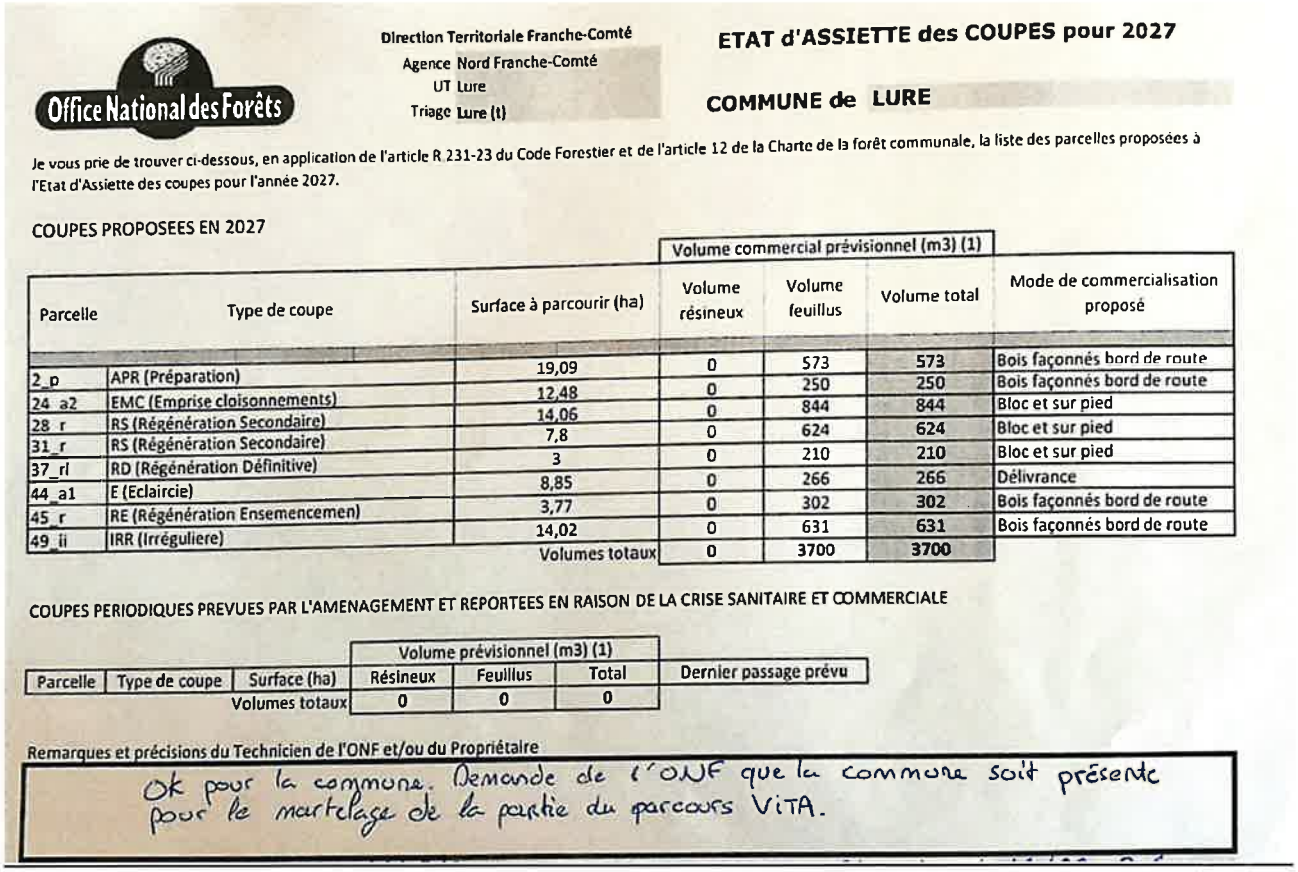
FORÊT Communale de LURE

EA 2027 . 2



AMELIORATION/ECLAIRCIE

COUPE ENSEMENCEMENT



Office National des Forêts

Direction Territoriale Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté
UT Lure
Triage Lure (t)

ETAT d'ASSIETTE des COUPES pour 2027

COMMUNE de LURE

Je vous prie de trouver ci-dessous, en application de l'article R 231-23 du Code Forestier et de l'article 12 de la Charte de la forêt communale, la liste des parcelles proposées à l'Etat d'Assiette des coupes pour l'année 2027.

COUPES PROPOSEES EN 2027

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume commercial prévisionnel (m3) (1)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
2_p	APR (Préparation)	19,09	0	573	573	Bois façonnés bord de route
24_a2	EMC (Emprise cloisonnements)	12,48	0	250	250	Bois façonnés bord de route
28_r	RS (Régénération Secondaire)	14,06	0	844	844	Bloc et sur pied
31_r	RS (Régénération Secondaire)	7,8	0	624	624	Bloc et sur pied
37_rl	RD (Régénération Définitive)	3	0	210	210	Bloc et sur pied
44_a1	E (Eclaircie)	8,85	0	266	266	Délivrance
45_r	RE (Régénération Ensemencemen)	3,77	0	302	302	Bois façonnés bord de route
49_ii	IRR (Irréguliere)	14,02	0	631	631	Bois façonnés bord de route
		Volumes totaux	0	3700	3700	

COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total	
		Volumes totaux	0	0	0	

Remarques et précisions du Technicien de l'ONF et/ou du Propriétaire

Ok pour la commune. Demande de l'ONF que la commune soit présente pour le martelage de la partie du parcours ViTA.

3.3. Budget Bois et Forêt – Forêt communale – Programme des travaux à effectuer – Année 2027

Rapporteur : Monsieur Adrien ANTOINE, Conseiller Municipal Délégué,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le programme annuel de travaux à exécuter en forêt communale au cours de l'année 2027, tel qu'il est proposé ci-après,

Office National des Forêts

Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions pour l'année 2027

FORÊT COMMUNALE de LURE

Office National des Forêts	Destinataire
AGENCE TERRITORIALE NORD FRANCHE COMTE UT 2 LURE 18, place du General Charles de Gaulle 70200 LURE Tél :	Monsieur le Maire COMMUNE de LURE 2, PLACE DE LA FONT 70200 LURE

Vous trouverez ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code forestier le programme d'actions proposé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions Spécifiques Forestières (CNPSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Unité	Montant estimé € HT	Nature
TRAVAUX SYLVICOLES D'ENTRETIEN				
☐ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 9	3,35	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 9 m 2 : 1 12 ha	3,35	HA		I
☐ Dégagement manuel de plantation Localisation : 9	3,35	HA		I
☐ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 10 OPTIONNEL : a declencher selon la pousse de la vegetation	2,56	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 10_, 10_ ZONES A TRAVAILLER : m 2 : 0 76 ha m 3 : 1 26 ha m 6 : 0 54 ha	2,56	HA		I
☐ Dégagement manuel de plantation Localisation : 10_, 10_ OPTIONNEL	2,56	HA		I
☐ Dégagement manuel des regenerations naturelles avec creation de cloisonnements Localisation : Parcelle 31	4,08	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : ouverture mecanisee Localisation : 31 Zone A	4,08	HA		I
☐ Dégagement manuel des regenerations naturelles Localisation : 31 Cf fiche techniques spécifiques sans débroussaillement	4,08	HA		I
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mecanisee Localisation : 31 Prestation conditionnée à l'autorisation du propriétaire forestier	3,00	HA		F
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 23_pa : parquets n°4 et 5	0,98	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mecanisee Localisation : 23.pa Parquet 4 et 5	0,98	HA		I
☐ Dégagement manuel des regenerations naturelles Localisation : 23 pa	0,98	HA		I

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Un	Montant estimé € HT	Nature
☐ Dégagement manuel des regenerations naturelles avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 21_pa - parquet n°4	0,45	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisee Localisation : 21_pa	0,45	HA		I
☐ Dégagement manuel des regenerations naturelles Localisation : 21_pa	0,45	HA		I
☐ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 19_rc OPTIONNEL : à declencher selon la pousse de la végétation	2,84	HA		I
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisee Localisation : 19_rc A declencher : optionnel	2,84	HA		I
☐ Dégagement manuel de plantation Localisation : 19_rc OPTIONNEL : Déclenchable selon pousse de la végétation	2,84	HA		I
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 21_pa Prestation proposée sur devis UNIQUEMENT si les modalités techniques et economiques de l'autorisation administrative le permettent sont possible	1,38	HA		F
☐ Dépressage avec nettoiement de jeune peuplement Localisation : 30_j	7,37	HA		F
☐ Dépressage de regeneration avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 25_pa - parquet n° 2	0,68	HA		F
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisee Localisation : 25_pa Maintenance d'un cloisonnement sur 4 (18/20m) : PARQUET n° 2	0,68	HA		F
☐ Nettoiement de jeune peuplement Localisation : 25_pa	0,68	HA		F
☐ Protection contre le gibier - application de repulsif (sans phyto) Localisation : 10_j, 19 rc, 19 rc, 9 rc A mettre sur les plants et le naturel. - parcelle 9 : zone n° 1, 2, 4, 5 et 7 - parcelle 10 : zone n° 3, 6 et 7. - parcelle 19_rc	9,44	HA		I
☐ Entretien du parcellaire : broyage mecanique Localisation : Limites des parcelles 38 et 40 – anciens coupons	3,18	KM		F
Sous-total			**32 630,00 € HT**	
TRAVAUX - PARCOUR VITA				
☐ Intervention en futaie irreguliere Localisation : 49 ii	9,20	HA		I
Sous-total			**5 710,00 € HT**	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
☐ Travaux d'entretien de route empierrée Localisation : Rénovation tranchée verte et du grand moineau. Rebouchage des trous avec du carbolux.	3,25	KM		F
Sous-total			**5 630,00 € HT**	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Ut	Montant estimé € HT	Nature
REBOISEMENT ET 1er ENTRETIEN				
☐ Travaux prealables à la regeneration : broyage de la végétation Localisation : 9 Zone n°3 : Broyage des bandes à planter tous les 4 m attention à bien laisser un passage plus large au niveau des CLOEX tous les 15m. Broyage à faire dans la longueur la plus grande. Au centre de la parcelle se trouve un ancien passage CLOEX il ne pas le broyer pour y en rescelver de CLOEX à l'avenir. Normalement un seul cloisonnement d'exploitation devra être utilisé pour les passages de chaque côté de la plantation. Voir avec le TF pour le début de chantier.	1,03	HA		I
☐ Fourniture et mise en place de plants (Sous réserve de disponibilité des plants) *(Ref : Régénération par plantation : mise en place des plants)* Localisation : 9_15_16_Y	600,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de chêne pubescent Localisation : 9 Zone n°3 à planter : 740 p/ha = 4 m entre ligne et 3 m entre plants sur la ligne. Presence TF nécessaire pour le debut de chantier.	600,00	PL		I
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 9	600,00	PL		I
☐ Travaux prealables à la regeneration : broyage de la vegetation Localisation : 15_16	1,58	HA		I
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Fourniture et mise en place de plants (Sous réserve de disponibilité des plants) Localisation : 15_16	930,00	PL		I
☐ Fourniture de plants d'érable plane Localisation : 15_16	140,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de robinier Localisation : 15_16	650,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de tilleul à petites feuilles (Tilia cordata) Localisation : 15_16	140,00	PL		I
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 15_16 Tilleul à petites feuilles : 15% - 0.189 ha = 140 plants Erable plane : 15% - 0.189 ha = 140 plants Presence TF nécessaire pour le debut de chantier.	930,00	PL		I
Sous-total			**10 510,00 € HT**	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 54 480,00 € HT
42 180,00 € HT	**12 300,00 € HT**	

(1) : La mention « investissement » et « fonctionnement » est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Office National des Forêts

Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions pour l'année 2027

FORÊT COMMUNALE de LURE

Office National des Forêts	Destinataire
AGENCE TERRITORIALE NORD FRANCHE COMTE UT 2 LURE 18, Square du Général Charles de Gaulle 70200 LURE Tel :	Monsieur le Maire COMMUNE de LURE 2, PLACE DE LA FONT 70200 LURE

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF)
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Unité	Montant estimé (€ HT)	Nature
REBOISEMENT EXPERIMENTAL ILOT AVENIR				
☐ Travaux préalables à la plantation : préparation des emplacements de plants Localisation : 21.pa, 27.pa Preparation des lignes à planter.	1	FO		I
☐ Fourniture et mise en place de plants (Sous réserve de disponibilité des plants) *(Ref : Regeneration par plantation : mise en place des plants)* Localisation : 21_pa et 27_pa	2 100,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de pin maritime Localisation : 21.pa Zone n°5 de la parcelle 21	700,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de pin de Salzmann Localisation : 27.pa Parquet n°5 parcelle 27	700,00	PL		I
☐ Fourniture de plants sapin de Bornmuller Localisation : 27.pa Parquet n°6 parcelle 27	700,00	PL		I
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 21.pa, 27.pa Voir schema : 1600 plants/ha - 2,1 m entre plants, 2 lignes par bande et CLOEX à 18 m. Presence IFN necessaire	2 100,00	PL		I
Sous-total			**15 110,00 € HT**	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 15 110,00 € HT
15 110,00 € HT	**0,00 € HT**	

- **INSCRIT** au budget primitif 2027 l'ensemble des crédits nécessaires des travaux 2027.
- **INSCRIT** au budget primitif 2027 les travaux 2027 qui seront réalisés en fonction des recettes de vente de bois qui seront connues en janvier 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Délégué à signer la convention et si nécessaire le marché ainsi que tout éventuel document ou avenant à intervenir.

3.4. Conventions TOTEM France – Infrastructures de télécommunication

Rapporteur : Monsieur Jordan BARREY, Adjoint au Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant signer les 3 conventions à intervenir avec TOTEM pour la gestion et l'exploitation des 3 infrastructures de télécommunication.

3.5. Déclassement de voirie – Rue du Haut de la Faye – Environ 5 m²

Rapporteur : Monsieur Hamid ZOUGGARI, Adjoint au Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** la cessation de l'affectation de cet espace d'environ 5 m²,
- **PRONONCE** la désaffectation de ce terrain contigu à la parcelle cadastrée AV n°197,
- **DÉCLASSE** ce terrain.

3.6. Sentier le Semé : Proposition d'intégration ou de modification d'un itinéraire dédié à la pratique de la randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Rapporteur : Madame Christelle HUMBERT, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire ou son représentant la faculté :
 - **D'AUTORISER** :
 - ✓ Le passage pour la pratique de la randonnée sur le tronçon décrit ci-dessus ;
 - ✓ Le balisage de l'itinéraire conformément aux préconisations de la Charte départementale des activités randonnées,
 - ✓ Le porteur de projet à procéder au conventionnement relatif à la gestion et l'entretien de l'itinéraire proposé à l'inscription départementale.
 - **D'APPROUVER** la demande du porteur de projet concernant l'inscription du sentier Le Semé au PDIPR de la Haute-Saône ;
 - **DE S'ENGAGER** :
 - ✓ A conserver aux chemins considérés d'intérêt touristique (et particulièrement aux chemins ruraux considérés comme un patrimoine à sauvegarder), retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert,
 - ✓ A y maintenir la libre circulation pédestre, équestre, VTT, ski de fond et raquette,
 - ✓ A ne pas les recouvrir d'un enrobé de type bitume,
 - ✓ A en empêcher l'interruption (ni barrières, ni clôtures),
 - ✓ A inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une élaboration ou d'une révision de son plan communal ou intercommunal,
 - ✓ A ne pas l'aliéner,
 - ✓ A maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire lors des opérations d'aménagements fonciers (suppression, remembrement, cession...). Dans ce cas, le chemin peut être déplacé mais la continuité de l'itinéraire et son intérêt patrimonial doivent être conservés dès lors qu'il est inscrit au PDIPR.

4- QUESTIONS DIVERSES

4.1. Motion de la majorité municipale relative à l'annonce du gel du point d'indice des agents publics en 2027

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, 6 abstentions (Mme Evelyne PAULIN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Olivier DURQUE, M. Émeric SALMON, M. Frédéric CASABELLA, Mme Nadège GASPARD),

Le 17 septembre 2026, le Premier ministre a annoncé, dans le cadre des premières orientations présentées pour le projet de budget 2027, que le point d'indice des fonctionnaires serait à nouveau gelé en 2027, en précisant que cette décision concernerait également les collectivités territoriales. Cette mesure est présentée par le Gouvernement comme devant contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

C'est cette annonce qui conduit aujourd'hui le Conseil municipal de Lure à exprimer sa préoccupation.

Les collectivités territoriales connaissent les contraintes qui pèsent sur les finances publiques et prennent leur part dans l'effort collectif. Mais cet effort ne peut durablement reposer sur les femmes et les hommes qui assurent, chaque jour, la continuité du service public.

Dans notre commune comme partout en France, les agents territoriaux assurent des missions indispensables : entretien des espaces publics et des bâtiments, écoles et restauration scolaire, accueil de la population, état civil, action sociale, culture, sport, services administratifs et techniques.

Le Conseil municipal souhaite notamment attirer l'attention sur la situation des agents de catégorie C, particulièrement nombreux dans la fonction publique territoriale.

Pour beaucoup d'entre eux, les rémunérations de début de carrière sont aujourd'hui très proches du salaire minimum. Le tassement des grilles réduit progressivement les écarts entre les premiers échelons et limite la progression salariale. La situation est devenue telle que l'augmentation du SMIC au 1er juin 2026 a nécessité la mise en place d'une indemnité différentielle pour certains agents publics afin de garantir leur rémunération minimale.
Cette réalité doit nous interpeller : servir la collectivité et exercer une mission de service public ne doit pas conduire des agents, notamment en début de carrière, à se rapprocher durablement d'une situation de précarité.
Le gel annoncé pour 2027 interviendrait alors que la valeur du point d'indice n'a pas connu de revalorisation générale depuis juillet 2023. Il pose donc directement la question du pouvoir d'achat, mais aussi celle de la reconnaissance, de l'attractivité et de la fidélisation des personnels de la fonction publique territoriale.
Le Conseil municipal de Lure souhaite, à travers cette motion, défendre les agents municipaux et, plus largement, les personnels territoriaux qui font vivre quotidiennement le service public de proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **EXPRIME** sa vive préoccupation face à l'annonce du gel du point d'indice pour l'année 2027,
- **DEMANDE** au Gouvernement de reconsidérer cette orientation dans le cadre de la préparation et de l'examen du projet de loi de finances pour 2027 ;
- **APPELLE** à l'ouverture d'un véritable dialogue sur la rémunération des agents publics et notamment sur la situation des agents de catégorie C et des débuts de carrière ;
- **DEMANDE** qu'une réflexion soit engagée sur les grilles indiciaires afin de garantir de véritables perspectives d'évolution salariale et de préserver l'attractivité des métiers territoriaux ;
- **RÉAFFIRME** enfin sa reconnaissance et son soutien à l'ensemble des agents de la Ville de Lure pour leur engagement quotidien au service de la population.

Questions des élus des listes du « Rassemblement pour Lure » et « Inc'lure »

1) **Question n° 1**

Rassemblement pour Lure

Les incivilités pendant la période estivale (point de deals, rodéo, nuisances sonores, trottinettes sur les trottoirs, cyclistes à contre-sens, véhicules ne s'arrêtant pas au stop, véhicules incendiés) nuisent à la sécurité et tranquillité publiques.

- **Quelles mesures concrètes la municipalité envisage et avec quels moyens ? Nous avons émis le souhait de l'éclairage public et de caméras supplémentaires**

Inc'lure

De nombreux citoyens constatent des rassemblements nocturnes bruyants et violents cet été et tout au long de l'année. Il faudrait aussi rappeler aux bars de ne pas servir les gens déjà alcoolisés.

- **Quelles actions ?**

Réponse du Maire : Le problème de sécurité relève de l'État, c'est une compétence régalienne. Les plaintes que vous énoncez, la ville les reçoit également.
La ville a pris un arrêté contre la consommation d'alcool. La gendarmerie n'a pas de statistique sur le nombre de constatations dressées. Le Maire a, par ailleurs, échangé avec le Préfet qui a proposé des effectifs de gendarmerie supplémentaires sur le secteur. Les caméras ne règlent pas tous les problèmes. La présence de la gendarmerie est la meilleure lutte contre les activités nocturnes.
En journée, la police municipale intervient mais ils ne sont que deux et ne peuvent travailler seul. C'est pour cela que les élus de la Majorité ont voulu dès le début du mandat renforcer les effectifs.
Le Maire reçoit, lors de réunions de sécurité régulières : gendarmes, pompiers, Renseignements Territoriaux, le PSIG où sont traitées les incivilités et la criminalité. Le Maire a des pouvoirs de police extrêmement limités. Le Maire condamne toutes incivilités et demande à la gendarmerie de verbaliser. Les faits relèvent tant du tapage nocturne que des violences intra-familiales.

Le Maire remercie la gendarmerie qui assure notre sécurité au quotidien. La police municipale verbalise des chauffeurs de trottinettes toutes les semaines, sur la zone bleue également. Le Maire fait confiance à la police municipale et à la gendarmerie. Il faut inviter la population à composer le 17 en cas de tapage nocturne.

2) Question n° 2

Rassemblement pour Lure

En ce qui concerne l'entretien du cimetière : même si l'entretien des concessions incombe aux familles, vu l'état de certaines, est-ce que la municipalité a prévu d'intervenir ?

Réponse de Pierrette DEMESY : Le cimetière a été créé en 1873. Il contient 2 716 sépultures dont 1 418 concessions perpétuelles. Élus et services se sont rendus sur place et ont constaté la présence d'arbustes et de mauvaises herbes sur des tombes essentiellement, pas dans les allées. Les services municipaux assurent l'entretien des allées et parties communes. Ce sont aux titulaires des concessions d'entretenir leurs tombes et ses abords. La ville leur écrit, au cas par cas, pour leur rappeler leurs obligations. Souvent, il est long et difficile de retrouver les héritiers. Dans le cas d'une reprise, après une longue procédure, il faut chiffrer le coût.
Les concessions échues ou à échéance sont signalées à l'entrée du cimetière. Si la famille ne se manifeste pas, il faut attendre 3 ans et 4 mois pour la procédure de reprise, et cela représente un coût important. La ville mettra une somme pour reprendre quelques sépultures au Budget Primitif 2027.
Un entretien de certaines parties du cimetière par un professionnel sera chiffré au Budget Primitif 2027.

Le Maire ajoute que l'entretien à la place des familles est impossible car la concession est assimilable à une propriété privée, c'est également une question de responsabilité pour les agents municipaux. Pour l'entretien général, la ville réfléchit à des actions citoyennes. Le Maire va aussi rencontrer ACE pour améliorer leur prestation au cimetière.

3) Question n° 3

Rassemblement pour Lure

Au sujet de la propreté et de l'entretien de certains espaces publics (gestion des bacs poubelles qui restent sortis ou débordent, entretien des espaces verts et des trottoirs, la question remonte souvent, preuve qu'il existe une attente forte à ce sujet. C'est une question de cadre de vie, d'image et d'attractivité.

- **Quelles mesures concrètes, la municipalité envisage de prendre pour améliorer la question des bacs poubelles et assurer l'entretien plus régulier et efficace des espaces verts et des trottoirs ?**

Réponse du Maire : Cette question doit aussi être posée collectivement à la Communauté de Communes du Pays de Lure dont c'est la compétence.

Réponse de Nicolas VALQUEVIS : La ville a été interpellée par un commerçant de la rue de la Gare au sujet de bacs qui restaient de façon permanente sur le trottoir devant son commerce. Ce problème concerne deux ou trois bâtiments. Une réunion sur place avec la Police Municipale et la CCPL a eu lieu. Contact a été pris avec le propriétaire du bâtiment concerné afin qu'il intervienne auprès de ses locataires. Suivant la configuration des bâtiments, on peut ou non rentrer les bacs. Quand tout ou partie des bacs peuvent être rentrés, ce sera fait. La CCPL est également intervenu auprès des locataires pour rappeler les règles sur les heures de sortie et rentrée des bacs. Si les locataires ne respectent pas ce qui a été fixé, il sera envisagé de passer par la verbalisation liée à l'occupation temporaire du domaine public.

Sur les bacs autorisés à rester sur le domaine public car ils ne peuvent pas être rentrés, il y a de la rubalise noire et jaune apposée.
Concernant les bacs pleins qui restent sur le trottoir, c'est qu'ils ne respectent pas les critères pour être collectés par la CCPL. La ville va travailler pour aménager des endroits pour regrouper les bacs qui ne peuvent pas être rentrés. Cela ne concerne que quelques endroits sur la ville (bâtiments anciens essentiellement).
Il n'est pas possible de faire varier la taille des bacs car ceux-ci sont liés à la taille des foyers notamment.

4) Question n° 4

Inc'Lure

Accessibilité des ERP et notamment le boulodrome (+ sanitaire adapté)

- **Demande d'associer M. HOFF à la réflexion et transmission de devis établi par M. HOF**

Réponse : Monsieur le Maire a rencontré M. HOFF, habitant de Roye. Les aménagements pour le boulodrome en plein-air ont été faits en concertation avec lui. Madame Evelyne PAULIN peut en témoigner. Les sanitaires de la gare sont fermés à 16h00 pour éviter les dégradations.
Concernant l'accessibilité du boulodrome couvert, ce n'est pas la priorité. La priorité c'est l'accessibilité au centre-ville pour les résidents de la Mosaïque et Handy Up. Pour revenir à M. HOFF, on va aussi interroger la DDT.
Pour rappel, le boulodrome couvert est mis à la disposition du Comité Départemental qui peut aussi avoir une réflexion sur ce sujet. Madame Evelyne PAULIN, ici présente, en est d'accord.
Madame Evelyne PAULIN ajoute que Monsieur HOFF a déjà formulé des demandes insistantes et que les élus et services municipaux sont déjà mobilisés.
Madame Evelyne PAULIN précise que M. HOFF a déjà la possibilité d'avoir accès aux 8 premiers terrains.

Suppression de deux places de stationnement dans le cadre de la Loi LOM à l'intersection Kléber, Tannerie, République.

- **Ces places vont-elles être remplacées ? Communiquer l'information**

Réponse de Hamid ZOUGGARI : Il rappelle que la ville a supprimé des places de stationnement pour être en conformité avec la loi LOM mais n'a pas supprimé de places PMR. Celle qui posait un problème a été déplacée de 30 mètres.

Monsieur le Maire ajoute que le respect de la Loi LOM a représenté un coût pour la ville. La ville a aussi créé plusieurs places PMR ces derniers mois ou en a amélioré (à proximité de l'hôpital par exemple). La Loi LOM a supprimé 42 places à Lure.

Ilot Saint-Martin : impossible de s'y déplacer en déambulateur

- **Qu'envisagez-vous de faire ?**

Réponse : Le ciment qui permet l'accessibilité à l'église a été fait depuis le départ. La rue Desault a été conçue comme un espace partagé permettant la circulation des piétons, des PMR, des vélos et des voitures. Cela ne donne pas satisfaction. Les services municipaux ont recherché une amélioration technique pour le jointement des pavés.
Monsieur le Maire ajoute que ce qui a été mis en œuvre avait été validé par la Région (Éco-condition) et par la Commission d'Accessibilité. Le Maire va rencontrer le Maître d'œuvre à ce sujet.

5) **Question n° 5**

Rassemblement pour Lure

A la demande de certains commerçants et de certains lurons, nous souhaitons, conformément à notre programme de campagne, qu'on se donne les moyens d'organiser un véritable marché de Noël en plein cœur de Lure avec des chalets, des artisans, des producteurs locaux, des animations pour les familles.
La proposition est de prolonger le marché de Noël situé à l'espace Cotin dans les rues et places du centre-ville, au contact direct des commerçants. L'objectif est d'augmenter l'attractivité au centre-ville.

Réponse de Nicolas VALQUEVIS : Le marché de Noël actuel est organisé par une association : le Comité des Fêtes de Lure. Elle utilise déjà presque tous les chalets. La ville dispose de 5 chalets simples et d'un chalet double.
En réflexion au prochain Budget Primitif : se doter de nouveaux chalets.
Concernant le fait d'organiser un marché au centre-ville sur plusieurs jours, cela supposerait de fermer la circulation car soit les trottoirs ne sont pas assez larges soit ils le sont mais dans ce cas occupent tout l'espace.
Le Comité des Fêtes de Lure souhaite de son côté s'étendre du côté de la Place de la Libération.
Concernant l'esplanade Charles de Gaulle, elle est régulièrement occupée pour le marché. Une animation (marché de Noël...) a aussi un impact sur les places de stationnement.
La ville tente aussi de mobiliser les commerçants pour les fêtes de fin d'année.
Monsieur Nicolas VALQUEVIS essaie également de mettre en place des référents parmi les commerçants par quartier du centre-ville.
Il faut y aller progressivement et regarder ce qu'on peut mettre au budget.
Concernant ce Noël, le programme a été exposé à la commission 1 et est inscrit dans le compte-rendu et les lurons vont avoir les détails prochainement (notamment dans le bulletin municipal distribué fin novembre).
Les illuminations seront inaugurées le 4 décembre après-midi.
Avant Noël, nous aurons la braderie des commerçants et Halloween.

Le Maire conclut qu'on ne peut vouloir plus de choses et refuser les nouvelles taxes. Par ailleurs, la ville accepte les dons.

6) **Question n° 6**

Rassemblement pour Lure

Les tarifs appliqués aux entreprises et artisans qui font des travaux à Lure (et surtout quand ils stationnent sur les places de stationnement qui normalement sont gratuites à Lure). Cela semble complexe et coûteux.

Réponse du Maire : Ces occupations du domaine public sont appliquées partout en France et contribue (à modeste échelle) aux recettes de fonctionnement du budget municipal.
Il ajoute que les actes sont pris très rapidement par le Secrétariat Général. Par ailleurs, les artisans et entreprises répercutent ces tarifs aux commerçants et habitant qui leur ont commandé ces travaux. Cela ne diminue donc pas leur marge.

7) **Question n° 7**

Inc'Lure

- **Pouvez-vous mentionner les questions sur les procès-verbaux ?** c'est fait

- **Pouvez-vous indiquer à l'avance les dates des Conseils Municipaux ?** oui on les mentionnera sur les convocations à venir. Les prochains auront lieu les 14 décembre 2026, 8 février 2027 et 22 mars 2027

- **A la suite d'une publication de l'OPEB sur l'agressivité des riverains quand ils interviennent : Ne peut-on pas expliquer à la population la nécessaire régularité des chats, la stérilisation ?**

Réponse de Christelle HUMBERT : oui bien sûr et je vous donne des nouvelles rassurantes du chaton malade mentionné dans la publication.

Fait à LURE, le 23 octobre 2026
et affiché le 23 octobre 2026

MAIRIE DE LURE (Haute-Saône)

Le Maire,

Stéphane FRECHARD